

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames Messieurs les membres de la CAPD,

Nous tenons cette CAPD sur les recours temps partiels et disponibilités dans un contexte politique national plus qu'instable.

Les résultats des élections législatives, pour la première fois depuis la mise en place du quinquennat, ne donnent pas de majorité absolue au président réélu il y a à peine deux mois.

Cela démontre une fois encore le rejet des politiques néolibérales, qui ne contribuent qu'à précariser d'avantages les plus fragiles au détriment des plus fortunés, qui visent à démanteler les services publics, et ont pour conséquences la montée de l'extrême droite. Pour la première fois également, la majorité présidentielle a réfuté le front républicain contre l'extrême-droite, pourtant appelé de ses vœux lors du deuxième tour des présidentielles, faisant sauter des digues. Les discours renvoyant dos à dos l'extrême droite et la coalition de gauche sont inacceptables et constituent un danger pour la République car ils contribuent à la dédramatisation de l'extrême droite, et à sa progression à chaque échéance électorale.

Sans majorité absolue, le Président avance pourtant à marche forcée dans la mise en œuvre de son programme. L'annonce le 2 juin dernier de la généralisation de l'expérimentation marseillaise en est le parfait exemple. Il est quand même inédit d'annoncer la généralisation d'une expérimentation qui n'a même pas officiellement commencé. Pour rappel, les équipes au sein des écoles concernées ne seront complètes qu'à la rentrée, certaines écoles ont certes avancé dans la réception du matériel commandé, mais pas toutes ! Nous avons dans notre institution l'habitude de plus de sérieux et de travail de fond. Jusqu'à présent, quand une expérimentation a été lancée, l'institution prenait le temps nécessaire à faire un suivi, puis un bilan, avant d'envisager une généralisation en cas de bilan positif.

Dans notre cas, c'est tout le contraire. Preuve une fois encore que la forme prime sur le fond !

Pourtant, on peut légitimement se questionner sur le bienfondé de l'expérimentation. Les moyens mis en œuvre pour attirer les équipes sont colossaux : 2,5 millions d'euros sans clef de répartition définie, un ¼ de décharge de direction supplémentaire pris sur la brigade départementale (soit 15 ETP), 9 heures d'HSE par enseignant-e, une IMP de 1250€ par école, sans oublier la part maximale de la prime rep+ pour les écoles qui peuvent y prétendre.

Sur le plan RH, le recrutement s'est fait sur postes à exigence particulière. Des commissions composées d'IEN, de la direction de l'école et d'un-e adjoint-e ont examiné les candidatures, et émis un avis en toute opacité. Certains témoignages de collègues ayant passé l'entretien sont éloquentes. Je cite : « pensez-vous pouvoir assumer la charge de travail étant donné que vous avez 3 enfants en bas âge ? » Pour rappel, ce type de question est tout simplement interdit par le code du travail.

Bien évidemment, nos collègues n'aspirent qu'à une chose : bien faire leur travail et mener à bien des projets ambitieux avec leurs élèves, dans l'unique but qu'ils réussissent leur scolarité. Cela nécessite un investissement massif dans l'Education Nationale, pour donner à **chaque école de France** les moyens financiers nécessaires à cela. Pour le SNUipp-FSU, cela ne peut en aucun cas faire l'objet « d'appels d'offres » mettant les écoles en concurrence entre elles pour obtenir des moyens. Cela ne peut pas être l'occasion également de remettre en cause la gestion collective des personnels et le mouvement intra-départemental, garant de l'équité de traitement et de la transparence des opérations via le barème uniquement.

Pour ces raisons, le SNUipp-FSU continue de demander l'abandon de l'expérimentation marseillaise et s'oppose à sa généralisation, non pas car notre organisation syndicale serait contre « l'innovation pédagogique », nous savons que

chaque école en fait preuve dans le projet d'école, mais parce que le SNUipp-FSU porte un projet bien plus ambitieux, pour les élèves et pour le service public d'éducation auquel nous sommes profondément attachés.

L'ordre du jour appelle l'examen des recours temps partiels et disponibilités, une des rares prérogatives restantes de la CAPD. Cette CAPD, initialement annoncée pour fin mai afin de permettre la prise en compte des évolutions d'accord dans le mouvement TRS, se tient bien trop tardivement pour que les écoles puissent préparer une rentrée sereine. Malgré la date tardive, aucun document de préparation n'a été envoyé par l'administration. Le SNUipp-FSU 13 rappelle que les textes régissant notre instance prévoient que les documents soient envoyés 8 jours avant celle-ci, et ce n'est encore une fois pas le cas. Si nous siégeons malgré tout aujourd'hui, c'est uniquement dans l'intérêt de nos très nombreux collègues ayant essuyé un refus de temps partiel ou de disponibilité, car cette attente est pour elles et eux très anxiogène.

Car en effet cette année, le nombre de refus semble bien supérieur aux années précédentes. Si notre département est déficitaire, les collègues qui demandent un temps partiel ou une disponibilité ne peuvent être la variable d'ajustement. Certains sont en réflexion sur leur avenir, soit parce qu'ils ne vont pas bien moralement et cherchent une solution pour aller mieux, soit parce qu'ils veulent tenter une reconversion professionnelle parce qu'ils ne se sentent plus à leur place dans l'Éducation Nationale, épuisés par les réformes qui maltraitent les personnels et qui contribuent à la perte de sens du métier. D'autres, notamment en fin de carrière, ne se sentent plus la force de travailler à temps plein, et contraints de le faire, accumulent les arrêts maladie. Nous vous rappelons que la cessation progressive d'activité, si elle n'existe plus dans la fonction publique, existe toujours dans le privé. Pour le SNUipp-FSU 13, cette inégalité de traitement, doit être rééquilibrée par une attention RH particulière. Nous vous signalons également que certains collègues qui avaient fait des demandes de temps partiel pour des raisons médicales, ont été invités par leur IEN à un entretien. Pour le SNUipp-FSU 13, seule la médecine de prévention est habilitée à évoquer des problématiques médicales avec les agents. Sans remettre en cause la bienveillance de l'entretien, l'IEN n'a pas à connaître cette situation médicale. Le personnel ne doit pas se sentir obligé d'évoquer ses problèmes de santé devant son IEN pour obtenir un temps partiel. Le SNUipp-FSU 13 vous demande de revoir la procédure d'attribution des temps partiels en respectant le droit au secret médical.

La crise du recrutement s'intensifie grandement cette année, les résultats au CRPE et le désengagement du dispositif d'alternance en M2 le montrent. Cela est la cause d'une réforme de la formation initiale qui réduit considérablement le vivier de candidats, mais surtout d'une revalorisation salariale qui se fait toujours attendre. Quel étudiant ferait 5 ans d'étude pour obtenir un emploi payé 1,1 SMIC ? Pour le SNUipp-FSU 13, les enseignant-es titulaires ne doivent pas payer le prix fort du manque de personnel, et c'est pourtant le cas avec les refus de temps partiel et de disponibilité.

La ministre de la Fonction Publique avait promis un dégel du point d'indice avant l'été. L'été est bien là, la canicule le prouve, mais sur la fiche de paye, les personnels n'ont toujours rien vu venir.

Je vous remercie pour votre écoute.